



**EN ALTERNANCE
OU EN INITIAL,
VISEZ PLUS HAUT !**

Centre de
Formation d'Apprentis

i e s a

Institut d'Enseignement
Supérieur par Alternance

www.cfa-iesa.fr

IESA, INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR ALTERNANCE

L'IESA, UN ÉTABLISSEMENT À VOTRE MESURE

L'Institut d'Enseignement Supérieur par Alternance, établissement privé créé en 1986, propose un ensemble de formations allant du CAP au BAC+5, diplômes d'Etat, titres RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) certifiés par l'Etat, et diplômes européens.

Dans le même temps, pour accompagner la scolarité de ses élèves, l'IESA travaille avec un grand nombre de PME/PMI et de majors sur l'Alsace et la Lorraine, dans des secteurs variés tels que l'informatique, l'agro-alimentaire, le travail temporaire, l'industrie, le service, l'immobilier, l'automobile, etc.

La particularité des entreprises partenaires est prise en compte lors des stages ou des actions professionnelles de nos étudiants.

L'IESA se positionne aujourd'hui comme école de commerce à part entière, diplômante qualifiante et professionnalisante qui vise à favoriser l'apprentissage par la pratique en entreprise, afin d'offrir un accès à un emploi durable à l'ensemble de ses étudiants.

En plus de 32 ans, nous avons contribué à la réussite scolaire et professionnelle de plus de 5000 jeunes en alternance, en formation initiale ou continue. Nombre d'anciens élèves font désormais appel à l'IESA pour recruter leur(s) salarié(e)(s) en alternance ou leurs stagiaires.



UN VÉRITABLE ACCOMPAGNEMENT

Parce que la réussite de nos élèves est notre principal objectif, nos conseillers en formation assurent à nos élèves un accompagnement personnalisé : ils tiennent compte de vos projets d'orientation, vous conseillent et vous accompagnent dans votre recherche d'entreprise, pour votre C.V. et lettre de motivation, la préparation aux entretiens d'embauche, et l'établissement des documents et formalités liés à la signature de votre contrat.

Nos conseillers assurent également le suivi de vos missions professionnelles tout au long de la formation. Notre équipe pédagogique est qualifiée, aux compétences reconnues, majoritairement issue du monde de l'entreprise pour les matières professionnelles. Certains professeurs sont membres de jurys ou correcteurs d'exams, d'autres sont des cadres ou chefs d'entreprises.

CERTIFICATION QUALITÉ - DATADOCK

L'IESA est inscrite au Datadock, portail unique qui valide la conformité des organismes de formation aux critères qualité définis par la Loi.



Datadock



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Notre organisme IESA STRASBOURG
est référencé DATA DOCK et QUALIOPi et
répond ainsi aux exigences des décrets qualité !

NOS FORMATIONS

Votre parcours de formation jusqu'au Bac+5 en diplômes d'Etat, titres RNCP certifiés par l'Etat, et diplômes européens.

Nos formations concernent la petite enfance et les fonctions support de l'entreprise :

NOS FILIÈRES	CAP	BAC PRO	BAC+2	BAC+3	BAC+5
COMMUNICATION			BTS COM : Communication	BACHELOR COMMUNICATION	
MARKETING COMMERCE		BAC PRO MCV : Métiers du Commerce et de la vente	BTS MCO : Manager Commercial Opérationnel (ex MUC) BTS NDRC : Négociation et Digitalisation de la Relation Client	BACHELOR RM2C : Responsable Marketing Commerce et Expérience Client (ex RMO) (RNCP niv. 6) BACHELOR RMC : Responsable Marketing et Commercial (RNCP niv. 6)	MSCM : Manager des Stratégies Communication et Marketing (RNCP niv. 7)
ADMINISTRATIF / RESSOURCES HUMAINES			Titre GRH : Gestionnaire des ressources humaines (RNCP niv. 5) BTS GPME : Gestion de la PME BTS SAM : Support à l'Action Managériale	BACHELOR CGRH : Chargé(e) de gestion en Ressources Humaines (Possibilité d'option Paie renforcée) (RNCP niv. 6)	DRH : Directeur(trice) des Ressources Humaines (RNCP niv. 7)
COMPTABILITÉ			BTS CG : Comptabilité Gestion	DCG : Diplôme de Comptabilité et de Gestion	
INFORMATIQUE			BTS SIO : Services Informatiques aux Organisations Titre Développeur Web	MPI : Manager de Projets Informatiques (RNCP niv. 7)	
SERVICE À LA PERSONNE / PETITE ENFANCE	CAP AEPE : Accompagnant Educatif Petite Enfance				



Nos filières de formation ouvrent vos possibilités sur un panel de métiers varié.

La documentation détaillée de nos formations est disponible sur notre site.

En voici les grandes lignes :

SERVICE À LA PERSONNE / PETITE ENFANCE

CAP AEPE : ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Anciennement CAP Petite Enfance, le CAP AEPE Accompagnant Educatif Petite Enfance est un diplôme d'Etat.

Il s'agit du premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le (la) titulaire de ce diplôme est un(e) professionnel(le) qualifié(e) qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

NOS BAC PROS

BAC PRO MCV : MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE

Le Bac Pro MCV est un diplôme d'Etat.

L'objectif de cette formation est d'acquérir des compétences pour préparer les lieux de vente, accueillir les clients, participer à la promotion des ventes, écouter et conseiller le client.

Ce diplôme vous forme également à prospecter, développer, fidéliser la clientèle, réaliser des ventes et en assurer le suivi.

Ce diplôme vous permet de travailler directement dans la vente, ou de poursuivre vos études, par exemple en BTS MCO ou NDRC.



NOS BTS

LES ADMISSIONS EN BTS PEUVENT SE FAIRE EN INITIAL OU EN ALTERNANCE

BTS COMMUNICATION

Le BTS Communication est un diplôme d'Etat. Il a pour objectif de former des spécialistes connaissant les techniques de la communication au sein des entreprises, des agences de communication ou encore des administrations et des collectivités. Le titulaire de ce BTS pourra viser des postes d'assistant(e) à la direction de la communication, de chargé(e) de la communication dans une entreprise, une association, une administration ou encore commercial(e) en régie et support de communication.

Le (la) titulaire du BTS Communication doit être capable de remplir 3 missions :

- la mise en place et le suivi de projets de communication,
- le conseil et la relation annonceur,
- la veille opérationnelle.

Ce diplôme permet de travailler ou de poursuivre ses études.

BTS MCO : MANAGER COMMERCIAL OPÉRATIONNEL

Anciennement BTS MUC, le BTS MCO est un diplôme d'Etat.

Il concerne tous les emplois commerciaux qui se situent à l'intérieur d'un espace commercial repéré, au sein duquel les clients se sont déplacés : magasin, supermarché, hypermarché, agence commerciale, site marchand...

L'objectif de la formation est d'acquérir les bases pour manager une équipe commerciale, gérer une unité commerciale, piloter des projets commerciaux. ou de management, maîtriser la relation avec la clientèle, gérer l'offre de produits et de services, rechercher et exploiter l'information nécessaire à l'activité commerciale.

Ce diplôme permet de travailler ou de poursuivre ses études.

BTS NDRC : NÉGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT

Anciennement BTS NRC, le BTS NDRC est un diplôme d'Etat.

L'activité de son titulaire s'inscrit dans un contexte de mutations profondes et permanentes des métiers commerciaux, liées elles-mêmes aux évolutions et à la place qu'occupe la fonction commerciale dans les stratégies des entreprises et des organisations.

Le (la) titulaire du BTS NDRC peut accéder à un emploi ou poursuivre ses études.

NOS BTS (suite)

BTS GPME : GESTION DE LA PME

Anciennement BTS Assistant(e) de Gestion PME/PMI, le BTS Gestion de la PME est un diplôme d'Etat.

Les missions associées au BTS Gestion de la PME sont exercées par un(e) collaborateur(trice) de la direction d'une très petite, petite ou moyenne entreprise. Elles consistent en une coopération directe avec le(la) dirigeant(e). La polyvalence liée à la gestion de la PME impose aux titulaires du diplôme d'avoir une perception globale de l'activité et de l'environnement de la PME, d'inscrire leur action dans le respect de sa culture et de ses objectifs stratégiques, de rester dans les limites de leurs responsabilités et de rendre compte de leur action à la direction.

Ce diplôme permet de travailler ou de poursuivre en Bac+3.

BTS SAM : SUPPORT À L'ACTION MANAGÉRIALE

Anciennement BTS Assistant(e) de Manager, le BTS SAM est un diplôme d'Etat.

Le (la) titulaire de ce diplôme apporte son appui à un(e) ou plusieurs cadres, à une équipe projet ou au personnel d'une entité, en assurant des missions d'interface, de coordination et d'organisation dans le domaine administratif. Par son action proactive et facilitatrice, il (elle) contribue à la productivité et à l'image de l'entité ainsi qu'au développement du travail collaboratif. Ses missions s'inscrivent dans un environnement national et international avec des exigences relationnelle et comportementale essentielles pour interagir dans un contexte professionnel complexe, interculturel et digitalisé. La personne titulaire du diplôme assure aussi la gestion de dossiers et son expertise lui permet de contribuer à l'amélioration des processus administratifs, impliquant des membres de l'entité mais aussi des partenaires de l'organisation.

Ce diplôme permet de travailler ou de poursuivre en Bac+3.



BTS CG : COMPTABILITÉ ET GESTION

C'est un diplôme d'Etat qui a pour objectif de former des comptables et gestionnaires de bon niveau, aptes à occuper des postes de cadres moyens dans les entreprises, les administrations ou les cabinets comptables, avec de réelles possibilités d'accéder à des postes à responsabilité.

Les missions occupées sont : chargé(e) des opérations comptables telles que bilan, traitements et salaires, facturation, gestion de stocks, etc. Vous pourrez avoir la responsabilité des dossiers clients courants ou collaborer au sein d'une équipe comptable dans une grande entreprise ou dans un cabinet comptable ou d'expertise.

Vous assurerez le suivi de la gestion et la préparation des outils de décision sur les plans fiscaux, sociaux, juridiques et financiers. Ce diplôme permet d'occuper un poste de comptable ou de poursuivre en DCG ou Bac+3.

Ce diplôme permet de travailler ou de poursuivre en DCG ou Bac+3.

BTS SIO : SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

Le BTS SIO est un diplôme d'Etat.

Ce diplôme répond à la volonté de renforcer l'attractivité du secteur professionnel des technologies de l'information (IT) et des formations qui y conduisent. Le BTS SIO correspond à ceux qui souhaitent se former en deux ans aux métiers de collaborateur dans une entreprise, soit en tant qu'intervenant d'une société d'ingénierie et de services informatiques / entreprise de service numérique, d'un éditeur de logiciels, d'une société de conseil en technologies, etc.

Ce diplôme offre à ses futurs titulaires de réelles possibilités de poursuites d'étude dans le domaine de l'informatique ou d'intégrer directement le marché du travail.

NOTRE TITRE NIVEAU 5

Titre RNCP niveau 5 (BAC+2) - reconnu par l'Etat.

LES ADMISSIONS EN TITRES DE NIVEAU 5 PEUVENT SE FAIRE EN INITIAL OU EN ALTERNANCE HORS PARCOURSUP

TITRE DÉVELOPPEUR WEB

Il s'agit d'un titre RNCP niveau 5 (bac+2), certifié par l'Etat et délivré par la DIRECCTE.

Le (la) titulaire du Titre de Développeur WEB va prendre en charge le développement d'applications informatiques dans le cadre de projets visant à automatiser un ou plusieurs processus de l'entreprise. Ses activités diffèrent selon la taille de l'entreprise : mener soi-même le développement d'un projet au sein d'une PME, travailler en équipe sous la conduite d'un chef de projet dans une plus grande structure.

A la suite de sa formation, il (elle) peut occuper des postes comme : Développeur informatique, Développeur en nouvelles technologies, Développeur Web, Analyste programmeur ou encore Informaticien(ne) de développement au sein de différents secteurs d'activités.

Ce titre permet également de poursuivre ses études.

NOS BACHELORS

Titres RNCP niveau 6 (BAC+3) - reconnus par l'Etat.

RM2C : RESPONSABLE MARKETING COMMERCE ET EXPÉRIENCE CLIENT

Titre RNCP niveau 6 (bac+3) - reconnu par l'Etat.

Ce cycle intensif est conçu spécialement pour ceux qui souhaitent acquérir l'ensemble des fondamentaux qui préparent aux métiers de la vente et du marketing. Le titre RM2C offre une année de formation pour devenir de vrais spécialistes de la conquête et de la fidélisation des clients en tant que Responsable Marketing Opérationnel.

L'étudiant(e) en RM2C sera amené(e) à effectuer des missions visant à élaborer et proposer à sa direction les grandes lignes de la stratégie commerciale de l'entreprise, avec la possibilité d'exercer ses fonctions dans de nombreuses entreprises et des secteurs d'activité variés : Grande distribution, Marketing direct, B To B, etc.

Ce titre permet également de poursuivre ses études.



RMC : RESPONSABLE MARKETING ET COMMERCIAL

Titre RNCP niveau 6 (bac+3) - reconnu par l'Etat

Le RMC prépare les étudiants aux fonctions commerciales et marketing telles que chef ou responsable de produits, de la force de vente, de la communication, chef de secteur, directeur des études, etc. au sein de moyennes ou grandes entreprises.

Une évolution vers des fonctions de cadre est l'évolution normale d'un(e) étudiant(e) titulaire du RMC. D'une façon plus générale l'activité du (de la) titulaire d'un RMC couvre la totalité des opérations liées au marketing soit en France soit à l'International.

Ce diplôme permet de travailler ou de poursuivre ses études.

CGRH : CHARGÉ(E) DE GESTION EN RESSOURCES HUMAINES

Titre RNCP niveau 6 (bac+3) - reconnu par l'Etat.

L'objectif de la certification est de former de futurs cadres opérationnels, à forte capacité d'évolution, capables de s'adapter aux exigences d'un secteur en constante mouvance.

Les titulaires du titre CGRH sont qualifié(s) pour des postes de Gestionnaire administratif des Ressources Humaines, Gestionnaire paie et administration du personnel, Chargé(e) de formation en entreprise, Chargé(e) de l'emploi et des compétences, Chargé(e) de recrutement et de mobilité professionnelle ou encore Assistant(e) Ressources Humaines.

Ce titre permet également de poursuivre ses études.

NOS TITRES NIVEAU 7

Titres RNCP niveau 7 (bac+5) - reconnus par l'Etat.

MSCM : MANAGER DES STRATÉGIES COMMUNICATION MARKETING

Titre RNCP niveau 7 (BAC+5) - reconnu par l'Etat.
Le cursus MSCM forme en 2 ans les professionnel(le)s du Marketing et de la Communication.

Le programme est construit autour de modules professionnels et de modules fondamentaux.

Des mises en situation réelles complètent l'acquisition de savoirs académiques.

Véritable stratège capable d'évoluer chez l'annonceur, en agence ou en régie, le (la) titulaire du titre MSCM élabore et déploie des stratégies nouvelles où la communication et le marketing ne font qu'un.

Au quotidien, le (la) Manager des Stratégies Communication Marketing analyse l'organisation, son contexte et ses publics, détermine la stratégie et le planning stratégique, pilote l'architecture de communication sur les différents canaux et contrôle l'efficacité des actions de communication.

Il (elle) aura la possibilité d'intégrer, à la suite de ses études, un poste de Responsable marketing, Responsable communication ou Chef de produit dans un premier temps, et à moyen terme le poste de Directeur marketing, Directeur communication ou Brand Manager.

DRH : DIRECTEUR(TRICE) DES RESSOURCES HUMAINES

Titre RNCP niveau 7 (bac+5) - reconnu par l'Etat.

Les titulaires du Titre DRH acquièrent les compétences nécessaires pour exercer les activités de cadre en RH qui s'articulent autour de 5 fonctions principales : le recrutement, la formation, la réglementation sociale, la communication et la négociation sociale, le management et la stratégie RH.

Le (la) DRH apporte aux organes de direction les appuis et les conseils RH nécessaires au développement des activités en fonction de la stratégie de l'entreprise.

MPI : MANAGER DE PROJETS INFORMATIQUES

Titre RNCP niveau 7 (bac+5) - reconnu par l'Etat.

Éléments clés du fonctionnement de l'entreprise et du lien avec les consommateurs, l'informatique et les évolutions technologiques modifient profondément notre quotidien. Pour rester à jour, garantir un bon fonctionnement, se protéger de malveillance, continuer à fonctionner et grandir, les organisations développent des outils de fonctionnements, des réseaux, des applications ou des programmes.

C'est dans un contexte de digitalisation forte que les opportunités se multiplient pour les métiers liés au développement de bases de données, d'administration des réseaux et de sécurité. Les organisations recherchant des profils complets aux compétences fondamentales et techniques solides sont prêtes à accueillir de jeunes diplômés formés aux plus récentes évolutions.





DISPOSITIFS POSSIBLES

Que vous soyez étudiant(e), salarié(e), intérimaire, en cours de licenciement, demandeur d'emploi, de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de suivre votre formation :

- › Le contrat d'apprentissage
- › Le contrat de professionnalisation
- › La PRO-A
- › La formation initiale
- › Le stage sponsorisé
- › Les formations financées

LE CONTRAT D'APRENTISSAGE

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique à l'IESA et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail.

L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de classe de 3^e.

- L'âge maximum est de 30 ans (29 ans révolus), sauf
- si le candidat était déjà en contrat d'apprentissage mais veut en signer un nouveau pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu, l'âge limite est fixée à 31 ans (30 ans révolus). Il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les deux contrats.
 - si le candidat était déjà en contrat d'apprentissage mais que le précédent contrat d'apprentissage a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'âge limite est fixée à 31 ans (30 ans révolus). Il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les deux contrats.

- si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé, il n'y a pas de limite d'âge.
- si l'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme (exemple : dispositif d'aide individualisée Acre, Nacre ou Cape), il n'y a pas de limite d'âge.

DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance à l'IESA et en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage pendant 1 à 3 ans.

Le contrat d'apprentissage est un contrat écrit de droit privé. Le contrat est signé par l'employeur et l'apprenti (et par ses parents ou tuteur, si l'apprenti est mineur).

La durée de la formation dépend de la durée du contrat d'apprentissage (entre 1 et 3 ans selon le diplôme préparé). La durée maximale du contrat peut être portée à 4 ans lorsque la qualité de travailleur handicapé est reconnue à l'apprenti.

Le rythme de l'alternance est de 2 jours de formation en CFA à l'IESA pour 3 jours en entreprise.

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés. La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.

QUELS AVANTAGES POUR L'APPRENTI ?

L'alternance permet de concevoir un projet professionnel complet grâce à une formation diplômante ou qualifiante et une expérience concrète en entreprise

- Obtenir un diplôme ou une qualification parmi un large choix de métiers ;
- Bénéficier de la gratuité des frais de formation ;
- Mettre en pratique les enseignements théoriques ;
- Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié ;
- Accéder plus facilement à l'emploi, grâce à l'expérience professionnelle acquise en entreprise.

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du *Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les plus de 21 ans.

ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT	MOINS DE 18 ANS	DE 18 À 20 ANS	DE 21 À 25 ANS	PLUS DE 26 ANS
ANNÉE 1	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
ANNÉE 2	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
ANNÉE 3	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

MESURES INCITATIVES

- > Aide unique pour les employeurs
- > Aides du fiphfp pour l'employeur public
- > Aide à l'embauche d'un travailleur handicapé en contrat d'apprentissage
- > Déductions fiscales de la taxe d'apprentissage".
- > Exonération de cotisations et contributions sociales des entreprises employant un-e apprenti-e
- > Crédit d'impôt apprentissage
- > Aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire
- > Aide TPE jeunes apprentis
- > Prime à l'apprentissage de 1000 euros pour les entreprises de moins de 11 salariés

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation s'adresse :

- aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sans qualification professionnelle, ou souhaitant progresser dans leur niveau d'études
- aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- aux personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé
- aux entreprises du secteur privé
- aux associations

DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail signé entre un employeur et un élève salarié, dont l'objectif est de permettre à ce dernier d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser son insertion ou réinsertion professionnelle.

Ainsi, parallèlement au travail effectué pour le compte de son employeur, l'élève salarié(e) prépare un diplôme, un titre homologué, un Certificat de Qualification Professionnelle ou une qualification reconnue dans les classifications de la convention collective de l'entreprise d'accueil.

Tous les employeurs du secteur privé assujettis au financement de la Formation Professionnelle Continue, soit la quasi-totalité des entreprises, sont habilités à recruter en contrat de professionnalisation.

Il peut être conclu sous la forme d'un CDD (sans prime de précarité) de 6 à 24 mois. Il peut également être signé sous la forme d'un CDI comportant une action de professionnalisation. L'employeur désigne un(e) tuteur(trice) volontaire parmi les salarié(e)s de l'entreprise.

ÂGE	DIPLÔME INFÉRIEURS AU NIVEAU IV ET BACCALURÉATS GÉNÉRAUX	TITULAIRE D'UN BAC PRO, OU D'UN TITRE OU DIPLÔME PROFESSIONNEL D'AU MOINS LE MÊME NIVEAU
Moins de 21 ans	55%	65%
21-26 ans	70%	80%
Plus de 26 ans	SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel	SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel

UN STATUT À PART ENTIÈRE

Le (la) bénéficiaire d'un contrat de professionnalisation est un(e) salarié(e) de l'entreprise à part entière : l'entreprise l'emploie sur la durée du contrat en le rémunérant et en assurant le financement de ses études (prise en charge par un fonds mutualisateur – OPCO – dont dépend l'entreprise). À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés. De la même façon, les salariés en contrat de professionnalisation bénéficient du repos annuel et de 5 semaines de congés payés.

UNE CARTE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

Les jeunes qui ont engagé une action de professionnalisation ou d'apprentissage sur une durée d'au moins 12 mois, en vue d'acquérir un titre ou un diplôme, peuvent disposer d'une carte d'étudiant des métiers. Cette carte, fournie par l'équipe pédagogique de l'IESA, permet l'accès aux mêmes avantages que tous les étudiants : réductions tarifaires, accès aux restaurants universitaires au tarif social et accès au logement universitaire dans les zones où l'offre n'est pas saturée par la demande étudiante.



POUR L'ÉLÈVE SALARIÉ

Une formation rémunérée et prise en charge :

Les salariés en contrat de professionnalisation perçoivent (sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables) un salaire minimum calculé en fonction de leur âge et de leur niveau de formation.

Les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO de l'entreprise d'accueil.

L'élève est sous la responsabilité d'un(e) tuteur(trice) au sein de l'entreprise, qui y facilite son intégration.

MESURES INCITATIVES

- › Rémunération de l'élève salarié(e) en pourcentage du SMIC (cf tableau ci-dessus)
- › Frais de formation pris en charge par un OPCO
- › Allègement de cotisations patronales de sécurité sociale sur les bas et moyens salaires
- › Absence de prise en compte dans les effectifs et les seuils sociaux
- › Absence de prime de précarité en fin de contrat
- › Aides et prises en charges versées à l'entreprise sous conditions
- › Aide forfaitaire en cas d'embauche de demandeurs d'emploi de 26 ans et plus inscrits au Pôle emploi
- › Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé
- › Exonération totale des cotisations patronales pour un(e) salarié(e) de 45 ans et plus
- › Possibilité d'effectuer deux contrats de professionnalisation successifs en CDD, dès lors que la 2^e qualification visée est supérieure ou complémentaire à la première.

Le service administratif de l'IESA apporte son entière compétence aux candidats et aux entreprises pour l'ensemble des formalités liées à l'établissement des contrats et au recrutement.



LA PRO-A

La Pro-A s'adresse prioritairement à tout salarié :

- aux salariés en contrat de travail à durée indéterminée (CDI);
- aux salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) à durée indéterminée
- aux salariés, sportifs ou entraîneurs professionnels, en contrat de travail à durée déterminée (CDD).

Pour pouvoir accéder à ce dispositif, ces salariés ne doivent pas avoir atteint un niveau de qualification sanctionné par un diplôme ou une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et correspondant au grade de la licence.

DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES :

Dans un contexte de fortes mutations du marché du travail, le dispositif Pro-A permet aux salariés, notamment ceux dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies ou de l'organisation du travail, de favoriser leur évolution ou promotion professionnelle et leur maintien dans l'emploi pour acquérir

- un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP ;
- un certificat de qualification professionnelle (CQP) ;
- une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche

Le dispositif Pro-A permet d'atteindre un niveau de qualification supérieur ou identique à celui déjà détenu par le salarié.

Pour l'employeur, la Pro-A répond à deux besoins :

- prévenir les conséquences dues aux mutations technologiques et économiques ;
- permettre l'accès à la qualification quand l'activité est conditionnée par l'obtention d'une certification accessible uniquement en emploi, via la formation continue.

QUELS AVANTAGES POUR LES SALARIÉS ?

Le dispositif Pro-A s'étend sur une durée comprise entre six et douze mois.

Les actions de formation peuvent se dérouler en tout ou partie :

- pendant le temps de travail, avec maintien de la rémunération ;
- en dehors du temps de travail, avec l'accord écrit du salarié, et sans dépasser une limite fixée par accord collectif (d'entreprise ou de branche) ou, à défaut d'un tel accord, sans dépasser 30 heures par salarié et par an.

Lorsque la formation se déroule pendant le temps de travail, le maintien de la rémunération du salarié est assuré.

L'opérateur de compétences dont dépend l'entreprise prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques ainsi que les frais de transport et d'hébergement.

LA FORMATION INITIALE

La formation en initial est à la charge de l'étudiant(e). Il existe des solutions comme le stage sponsorisé pour ne pas assumer les frais de formation.

PUBLICS CONCERNÉS

Toute personne qui souhaite compléter sa formation et qui a le niveau minimal requis pour s'inscrire dans le diplôme envisagé, sous condition d'admissibilité à l'IESA. La formation initiale peut être souscrite sans condition d'âge. Les diplômes proposés par l'IESA doivent être ponctués par un, voire plusieurs stages en entreprise. Cette immersion progressive dans le monde du travail permet aux étudiant(e)s de se familiariser avec le milieu professionnel, de comprendre et d'exercer leurs responsabilités tout en complétant leur formation. Le service administratif de l'IESA apporte son entière compétence pour analyser la pertinence du stage et pour l'ensemble des formalités liées à l'établissement des conventions.

BÉNÉFICIER D'UN STATUT ÉTUDIANT

Tout(e) étudiant(e) en formation initiale bénéficie du statut étudiant et de la sécurité sociale de ses parents ou d'une couverture médicale incluse dans la nouvelle "cotisation de vie étudiante" (qui remplace la sécurité sociale étudiante), de l'accès aux restaurants et logements universitaires, l'étudiant(e) peut bénéficier d'aides au logement versées par les Allocations Familiales. Dans certains cas la Prime d'activité, complément de ressources versé aux personnes avec de faibles revenus d'activité, est mise en œuvre par la CAF.

L'Association ODECA, comprenant les classes de Bac à Bac+5, qui gère la formation initiale, peut faire bénéficier certains étudiants d'une bourse d'études interne.

LE STAGE SPONSORISÉ

Vous optez pour une formation initiale mais ne pouvez pas payer la totalité de la formation ? Vous devrez suivre, lors de votre parcours un certain nombre de semaines de stage en entreprise, afin de vous familiariser avec le monde du travail, et compléter votre apprentissage théorique, par une application pratique.

Pour vous aider à supporter les frais de formation liés aux parcours en initial, l'IESA a mis en place, avec un certain

nombre d'entreprises partenaires, le stage sponsorisé, qui prévoit que l'entreprise d'accueil participe à la prise en charge de votre année d'étude.

Ce concept vous aidera à financer votre formation. N'hésitez pas à vous rapprocher du responsable de votre parcours de formation, pour avoir plus d'informations.

DE LA FORMATION INITIALE VERS L'ALTERNANCE

Vous pouvez démarrer la formation en initial ou en stage sponsorisé avec la possibilité de basculer en alternance en cours d'année (date limite : nous consulter).

L'étudiant(e) effectue des stages, se professionnalise, développe ses compétences professionnelles, parallèlement à son apprentissage en cours ce qui lui permet ensuite de convaincre plus facilement une

entreprise d'accueil de l'embaucher par alternance.

Dès le démarrage du contrat d'alternance et sur toute sa durée, la formation n'est plus à la charge de l'élève qui devient salarié(e) et perçoit une rémunération.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le responsable de votre cursus de formation.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Que vous soyez salarié(e), salarié(e) en cours de licenciement, intérimaire, demandeur d'emploi, en congé maternité, parental ou inactif(ve), il existe un large panel de dispositifs permettant de financer votre formation.

Chaque parcours est unique, la législation évolue constamment, aussi nous vous proposons d'analyser avec vous les mesures dont vous pourriez bénéficier, en fonction de votre statut et de votre parcours.



LES + IESA

En résumé, l'IESA c'est :

- › Le premier centre de formation en Alternance du Bas-Rhin
- › Plus de 5000 étudiants formés
- › Plus de 3500 entreprises partenaires
- › Un service relation-entreprises d'aide au placement des candidat(e)s
- › Une ambition de contact privilégié avec les entreprises partenaires
- › Un ensemble de formations accessibles en alternance ou initial : CAP, Bac Pro, BTS (diplômes d'Etat), Titres RNCP Niveau 5 certifiés par l'Etat et Cycle Supérieur (Titres RNCP Niveau 6 et 7 Certifiés par l'Etat)
- › Des méthodes d'enseignement efficaces et rigoureuses
- › Une équipe pédagogique de qualité, composée de praticiens et d'enseignants qualifiés

Nos conseillers en formation assistent chaque candidat dans :

1. La définition de ses objectifs
2. La rédaction de son C.V. et de sa lettre de motivation
3. La préparation aux entretiens d'embauche
4. La sélection d'entreprises d'accueil potentielles
5. Le suivi régulier de la progression de ses démarches
6. La mise à disposition d'informations actualisées sur le contrat de professionnalisation, la période de professionnalisation...
7. La phase d'intégration en entreprise en participant à la conclusion de son contrat ou de sa convention qui formalisera le démarrage de son cycle d'études à l'IESA.



Je suis entré à l'IESA en 2015 pour une formation Master Marketing et Communication.

Durant la première année, j'étais en stage sponsorisé, j'ai fait part de ma volonté de passer en contrat de professionnalisation à l'équipe

de suivi de l'IESA. Ils m'ont pris en charge, suivi et aidé dans la négociation avec mon employeur, ils ont fait les démarches auprès des organismes de prise en charge de formations professionnelles.

Mon employeur et moi avons été parfaitement informés sur les autres démarches à suivre.

Aujourd'hui je suis en deuxième année, ma formation est prise en charge et je suis rémunéré : j'ai signé mon contrat pro, et j'aborde ma dernière année beaucoup plus sereinement.

Gauthier L., Master Marketing Communication 2017



Après une année de fac pas très réussie, j'ai décidé de faire un BTS MUC en alternance.

Pour ce faire il me fallait une école qui puisse à la fois me diriger, me conseiller et me proposer des offres d'emplois ; l'IESA

s'en est très bien chargée. On m'a rapidement trouvé une entreprise, pour aboutir à mon BTS que j'ai réussi avec 18/20 à mes deux oraux professionnels de par un travail personnel mais aussi et surtout car j'étais bien entourée et que les professeurs étaient très compétents. Pour preuve, j'ai continué à l'IESA, en 3^e année (DEESMA). L'IESA n'est pas simplement une bonne structure mais comprend aussi un choix varié de formations et d'offres d'emplois ainsi qu'une équipe de professionnels et de pédagogues à notre écoute.

Hélène M., BTS MUC 2013 et DEESMA 2014

TÉMOIGNAGES



*Mon meilleur souvenir de l'IESA ? Sans doute la bonne ambiance, mais aussi la disponibilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Avant les examens ils nous ont encouragés et soutenus, c'est une véritable relation de confiance qui s'est installée avec pour seul objectif celui de nous mener à notre réussite !
Merci !*

Flavien C., Ancien élève de l'IESA - Chef d'entreprise



Société de services dans le domaine de l'agro-alimentaire, nous faisons appel depuis une quinzaine d'années à l'IESA pour des contrats en alternance.

Au fil des années, nous

avons su construire une relation fructueuse, durable, dans l'intérêt et la satisfaction partagée des élèves, de l'école et de notre entreprise.

Alain K., Chef d'entreprise



Je suis étudiante en DRH en alternance, j'ai donc 2 jours de cours par semaine et 3 jours en entreprise. Les journées de cours sont intenses mais les professeurs sont compétents et nous accompagnent au mieux dans nos dossiers. Il y a une bonne ambiance générale notamment grâce à l'équipe pédagogique qui est toujours à notre écoute.

Clara P., Titre niveau 7 en RH 2019

> NOUS TROUVER

Face au consulat des Etats-Unis,
l'IESA est à proximité du centre ville,
à 15 minutes de la gare et des autoroutes.

L'école est desservie par les lignes de bus
15a - 30 - 06 - 72 - 10, par les trams C/E/F
(arrêt Gallia) et B (arrêt Contades).

Le Restaurant Universitaire Gallia est à 300m.



www.cfa-iesa.fr

le site où

Les entreprises peuvent gratuitement enregistrer :

- 1) leurs offres d'emploi en alternance
- 2) leurs offres de stage
- 3) leurs offres de "stage sponsorisé"
- 4) consulter les candidatures
- 5) se faire adresser des CV

Les candidats peuvent gratuitement :

- 1) s'enregistrer et entrer leur CV
- 2) consulter les offres d'emploi ou de stage
- 3) faire acte de candidature
- 4) s'informer sur le contrat de professionnalisation
- 5) obtenir les documentations désirées

Centre de
Formation d'Apprentis

iesa

Institut d'Enseignement
Supérieur par Alternance

12 avenue d'Alsace • 67000 Strasbourg
03 88 37 13 12 • info@cfa-iesa.fr

www.cfa-iesa.fr